Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260518-DELIB2026_042-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
11 mai 2026

2026 – 042 : Un été à Lost al lenn – Choix de l'artiste

l'an deux mille vingt six
le dix-huit mai
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS.
Absents excusés: Catherine LAMIDON a donné pouvoir à Eric PRIGENT

Secrétaire de séance : Hélène WAHIS

Loeiza Beauvir, en charge de la commission culture, précise que du 20 juin au 07 septembre 2026 aura lieu la 5 ème édition de « Un été à Lost al lenn ». En début d'année, la plasticienne Fanny Crenn (alias Odette Picaud) avait manifesté le souhait d'exposer à Lost al lenn pour cette prochaine édition de l'événement.
Après avoir rencontré l'artiste pour échanger sur son projet, sa candidature avait été retenue par les membres de la commission culture de la précédente mandature.
Cette année, l'artiste souhaite réaliser un installation éphémère à Lost al lenn. Pour ce faire, elle sera présente sur la commune à partir du 10 juin.
La date de l'inauguration de l'exposition est arrêtée le 20 juin à 18h00.
Concernant la rémunération de l'artiste, un droit de monstration dont il convient de définir le montant, lui sera versé. (A titre d'information, l'an passé, le droit de monstration versé à Mme Pélissier était de 750 €. Cette somme avait été définie en tenant compte des préconisations tarifaires du ministère de la culture).
Fanny Crenn demande également à ce que la municipalité prenne en charge une partie des matériaux utilisés pour la réalisation de l'installation éphémère. A ce titre, elle propose de refacturer la somme de 300 € à la commune.
Une convention récapitulant les modalités de l'exposition, basée sur celles validées les années passées, est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

- Décide de renouveler l'exposition annuelle « Un été à Lost al lenn » et de retenir Madame Fanny Crenn, alias Odette Picaud comme artiste.
- Autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Botmeur et Madame Fanny Crenn
- Fixe le droit de Monstration à 750 € au profit de Madame Fanny Crenn
- Valide la prise en charge par la commune de Botmeur d'une partie des matériaux utilisés pour un montant de 300 €

Le Maire
Eric PRIGENT

La secrétaire de séance
Hélène WAHIS